

Règlement particulier du 6e tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **17.LIFB.94/TI.F./016** et sous le nom « **6e tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE** ». Il se déroule les **30 juin 2018** et **1er juillet 2018** au sein du complexe sportif 56, avenue François-Vincent Raspail - 94110 Arcueil, sur 11 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 **Le Juge-Arbitre principal de la compétition est Stéphane DECOOL et le JA adjoint est Eric PETIT.** Leurs décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi « **6e tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE** » est un tournoi national seniors en mode standard.
- 2.2 Les séries proposées sont **R4-R5, R6-D7, D8-D9, et P10-NC** dans les disciplines Simple Dame, Simple Homme, Double Mixte, Double Dame et Double Homme.
- 2.3 **Les tableaux de simple dame, de simple homme et de double mixte se disputeront intégralement le samedi. Les tableaux de double dame et de double homme, se disputeront intégralement le dimanche.** En conséquence, **les Simples (dame /homme) et les mixtes ne pourront pas être combinés.**
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 inscrits.
- 2.6 Le comité d'organisation limitera les inscriptions dans tous les tableau(x). **Le nombre de participants est limité à 300.**
- 2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée **au 30 mai 2018**. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée **au 15 juin 2018**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à l'adresse tournois.arcueil@cosmabad94.fr. Un courriel de confirmation est envoyé à réception de la feuille d'inscription.
- 3.4 **Les frais d'inscription s'élèvent à 13€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 tableaux.**
- 3.5 Le règlement se fera par chèque à l'ordre de « **COSMA Badminton** ». **Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**
- 3.6 **Toute modification et annulation devra être faite par email à l'adresse tournois.arcueil@cosmabad94.fr**
- 3.7 Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- 3.8 Les joueurs classés dans diverses séries pourront s'inscrire dans les tableaux correspondants à leur classement, ou se surclasser. Le surclassement est libre. Si un joueur se surclasse dans un tableau, il n'est

pas obligé de se surclasser dans le deuxième tableau.

- 3.9** Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 séries de classement, au choix. Pour le doubles, les joueurs doivent s'inscrire au moins dans la série la plus haute des 2 partenaires
- 3.10** Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de **8h00 à 21h00** et/ou le dimanche de **08h00 à 18h00**.
- 3.11** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1** Tout joueur s'inscrivant au « **6e tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2** Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en informer l'organisateur par écrit ou par e-mail dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, il n'y aura pas de conséquence pour le joueur.
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort :
- le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
 - **En l'absence de justificatif, le joueur absent sera déclaré forfait volontaire par les JA.**
- 4.3** Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1** Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. **En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.**
- 5.2** Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation aux juge-arbitres, qui leur remettra une heure de convocation à respecter.
- 5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juges-arbitres muni d'un justificatif écrit.
- 5.5** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, **le volant officiel du tournoi est RSL tourney 3 pour les volants en plume.**
- 5.6** Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les règles locales concernant les fautes et let au service et en match, seront annoncées le jour de la compétition et affichées dans le gymnase.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches (2 maximum par équipe), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 **La participation au tournoi « 6e tournoi d'Arcueil - COSMA BAD'BEUCUE » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.**
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Les remises des récompenses seront effectuées tout au long de la journée pour permettre aux compétiteurs venant de loin de partir plus tôt.